

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Article L231-3-1 et R123-12-20
Règles R6 de l'APSAD

PUBLIC CONCERNE

Formation destinée au personnel désigné par le responsable de l'établissement conformément au code du travail et aux règles de l'APSAD

PRE-REQUIS

Maîtriser la langue française.

OBJECTIFS

Etre capable de :

- Donner l'alerte rapidement.
- Utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un feu.
- Reconnaître le signal d'alarme, mettre en pratique les cheminements et la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation.
- Mettre en pratique les techniques et les consignes de sécurité.

CONTENU :

Partie théorique :

- Les missions de l'équipier de première intervention
- la réglementation
- Les causes et conséquences d'un incendie dans l'entreprise
- le triangle du feu
- l'alerte et l'alarme
- les modes de propagation du feu
- la différence entre un feu et un incendie
- les classes de feu
- les différents types d'extincteurs et leurs rôles
- l'effet des produits extincteurs sur un feu
- les règles de sécurité sur les extincteurs
- la distance d'attaque du feu
- le permis de feu
- technique d'évacuation par rapport aux bâtiments
- la définition et mission d'un guide, d'un serre file et du chargé de sécurité
- les conséquences d'une victime pour l'entreprise
- les fumées et les hommes
- les consignes de sécurité

Partie pratique

- A la demande de l'entreprise formulée par écrit avant la formation, il pourra être réalisé un exercice d'évacuation.
- Visite de l'établissement permettant de découvrir les moyens concourant à la sécurité incendie dans l'établissement (dégagement, éclairage sécurité, point de rassemblement, moyens de secours).

METHODE PEDAGOGIQUE

RIA de l'entreprise

Extincteurs amenés par le formateur, ainsi qu'un simulateur de flammes.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.
- Documentation remise aux participants

EVALUATION DE LA FORMATION

Le participant est évalué par un QCM en fin de formation et sur sa capacité à utiliser les moyens de lutte contre un incendie.

INTERVENANT

Formateur spécialisé dans la prévention du risque incendie.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations et agréments, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie – Risques Professionnels ainsi que la préfecture des Hauts-de-France, pour réaliser ses formations.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation est remise aux participants.

DUREE FORMATION

1 jour

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences est conseillé tous les ans.

NOMBRE STAGIAIRES

- En intra maximum 8 personnes
- En inter formation validée à partir de 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.